

Responsable de la Régie Entretien des espaces communautaires

PLACE DANS L'ORGANISATION

Cadre d'emploi : Technicien Territorial

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Service : Régie Entretien des Espaces Naturels Communautaires

Fonction d'encadrement OUI ~~NON~~

RAISONS D'ÊTRE DU POSTE

Relevant du Chef de Service au sein du service Régie Entretien des Espaces Naturels Communautaires, l'agent assure l'encadrement d'une équipe d'agents polyvalents destinée à l'entretien des cours d'eau, plans d'eau, boisements, la gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN ainsi que l'entretien et la valorisation des espaces verts communautaires. Il participe aux différents projets d'aménagement des sites en gestion par le service.

MISSIONS

- Gestion d'une équipe de 12 personnes,
- Assurer la sécurité des agents face aux multiples contraintes techniques imposées par la nature des postes de travail. Veiller au contrôle ainsi qu'au port des EPI et procéder à leur renouvellement. Assurer les contrôles périodiques réglementaires des différents matériels et équipements nécessaires à l'exercice des activités en toute sécurité.
- Fédérer les agents autour de chantiers en commun,
- Gestion et arbitrage des conflits
- Organisation des chantiers, priorisation des interventions pour la gestion des cours d'eau (Souchez, Carency, Saint-Nazaire), des plans d'eau (lagunage de Harnes), des espaces verts (Anneau de la mémoire de Notre-Dame-de-Lorette, Centre d'interprétation de la 1^{ère} guerre mondiale, 11/19, sites communautaires, aéroport de Bénifontaine, ...) ainsi que du patrimoine arboré,
- Renfort sur le terrain au besoin en période de carence en personnel
- Elaboration des différents marchés en relation avec le service de la commande publique,
- Aide aux services (renfort au service prêt de matériel, aménagement de bureaux, évènements divers, ...)
- Organisation et tenue de réunion hebdomadaires,
- Veiller à la valorisation paysagère des différents sites en gestion.
- Participer à l'évolution paysagère du parc des cytises au travers de différents projets d'aménagement portés par la Direction.

PRE-REQUIS

- Maîtrise de l'outil informatique
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition
- Maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et des règles grammaticales
- Permis B exigé
- Permis BE recommandé
- CACES R482 cat A recommandé
- Solides connaissances en espaces verts et aménagements paysagers,
- Connaissances en gestion différenciée
- Maîtrise de l'élaboration des massifs floraux et végétaux
- Connaissances partielles en gestion des cours d'eau
- Connaissances partielles en gestion de l'arbre
- Connaissances partielles en pathologie végétale
- Formation de secouriste (Formation proposée par la collectivité)
- Connaissances partielle en entretien du petit matériel thermique
- Vaccination leptospirose(Proposé par la collectivité)
- Indispensables connaissances en marchés publics
- AIPR concepteur (Formation proposée par la collectivité)

QUALITES REQUISES

- Capacités managériales
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Capacité à entretenir une bonne cohésion d'équipe
- Maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches
- Rigueur
- Disponibilité et capacité d'adaptation
- Réactivité
- Autonomie
- Capacité à avoir une réelle polyvalence
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Créativité

MOYENS MIS A DISPOSITION

- **Matériels et moyens**
- Matériel bureautique et informatique
- Véhicule de service
- **Equipement(s) de protection individuelle**

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE (horaires, environnement, rythme)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail** : tout le territoire de la C.A.L.L.
- **Prise de poste** : Sains-en-Gohelle

- **Horaires** : Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).